******

***« Sensibilisation, mobilisation et conscientisation des communautés de Zamai et Moskota sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels en contexte d’urgence humanitaire »***

**TERMES DE REFERENCE**

**ATELIER DE FORMATION LEADERS COMMUNAUTAIRES SUR LA PROTECTION CONTRE L’EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS SUR LES BENEFICIAIRES DE L’AIDE HUMANITAIRE (PEAS)**

**THEME : « L’aide humanitaire est gratuite. TOLERANCE ZERO à tout abus et exploitation sexuel pour en bénéficier »**

**Octobre 2021**

**INTRODUCTION**

L’exploitation et les abus sexuels commis par des travailleurs humanitaires et autres acteurs intervenant dans l’aide apportée aux populations les plus vulnérables sont en contradiction directe avec les principes sur lesquels repose l’action humanitaire. L’exploitation et les abus sexuels constituent un préjudice infligé aux personnes mêmes qui sont en quête de protection contre un conflit armé ou une catastrophe naturelle.

Dès la survenue de la crise sécuritaire dans la région de l’Extrême Nord précisément à Zamaï et Mozogo, plusieurs acteurs humanitaires des Organisations de la société civile, du système des Nations Unies et des services de l’Etat ont mis en place des programmes pour répondre aux besoins énormes des populations affectées. Ces interventions humanitaires ont mobilisé un nombre pléthorique d’intervenants humanitaires et associés (relais communautaires) qui agissent au quotidien au côté des populations victimes afin de leur apporter de l’assistance et du soutien. Dans cette état de vulnérabilité et de précarité absolue, les acteurs humanitaires pourraient ou auraient adopter des attitudes et comportements de domination et de pouvoir conduisant à l’exploitation et d’abus et/ou économique sur les bénéficiaires qui ne vivent que de ce soutien, ouvrant ainsi la voie libre aux cas d’exploitation sexuelle. Les femmes et les jeunes filles sont les plus touchées. La plupart des familles vulnérables préfèrent envoyer les femmes et les filles aux rencontres communautaires dans l’espoir d’influencer le personnel humanitaire dans le choix des bénéficiaires. Dans la perception communautaire, être proche d’un acteur humanitaire est perçu comme un privilège et non comme un acte d’exploitation ou d’abus. Ainsi, pousser sa fille ou sa femme aux faveurs des intervenants humanitaires est davantage un acte de faveur qui accorde beaucoup de bénéfice. En effet, la situation de vulnérabilité extrême de ces populations les expose à toute sorte d’abus de la part des humanitaires qui leur apporte assistance.

Dans certaines communautés où il existe des tabous autour de certains sujets, la   
question de l’exploitation et des abus sexuels (EAS) est très peu abordée ou pratiquement pas. Pourtant, la sensibilisation à la PEAS est fondamentale pour empêcher des membres de l’acteur humanitaire de nuire aux communautés qui sont déjà vulnérables. Ces activités permettent également d’accroître la sensibilisation des communautés et de promouvoir la responsabilité collective en matière de PEAS chez les acteurs humanitaires au sein de la communauté. Une communication efficace passe obligatoirement par une bonne compréhension de la communauté et du contexte d’intervention.

Il est de ce fait important de mener des sensibilisations dans les communautés pour que les incidents d'exploitation et abus sexuels impliquant des travailleurs humanitaires soient désormais dénoncés et rapportés. En amont de ces actions de sensibilisation et de conscientisation des communautés d’intervention, il nous semble important de renforcer les compétences des leaders communautaires. Ces derniers se constitueront désormais en relais d’information au niveau de leurs communautés respectives, et garant de ce fait de la protection des différents abus éventuels. C’est dans cet ordre qu’une session de formation se tiendra adressée aux leaders communautaires des communautés de Zamai et Moskota.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L’objectif global de cette session de formation est de :

Renforcer les capacités et les connaissances des leaders communautaires sur les normes PEAS ainsi que des mécanismes de dénonciation et de remontée des plaintes éventuelles.

Spécifiquement, il s’agira de

* Informer les communautés sur le principe de l’aide humanitaire
* Renforcer la compréhension des leaders communautaires sur les principes et les éléments qui régissent la PEAS ;
* Déterminer des mesures pour prévenir l’exploitation et les abus sexuels des acteurs humanitaires vis-à-vis des bénéficiaires de l’assistance humanitaire ;
* Mettre au point des mécanismes précis permettant de signaler les actes d’exploitation ou d’abus sexuels ;
* Susciter la mise en place d’un comité communautaire PEAS au niveau de chaque communauté et définir les modalités de son organisation et son fonctionnement ;
* Analyser les messages des spots radiophoniques ;
* Encourager les différents comités mis en place à élaborer des plan d’actions concrets et réalisables PEAS et les vulgariser auprès les messages de sensibilisation dans toute la communauté.

RESULTATS ESCOMPTES DE LA FORMATION

Au terme de cette session de formation, les produits suivants sont escomptés :

* Les participants comprennent mieux le principe de l’aide humanitaire régit par la gratuité
* Les participants ont acquis des connaissances nécessaires sur les normes et principes régissant la PEAS ;
* Des messages clés (affiches et spots) discutés et harmonisés de manière participative
* Des engagements et planifications des représentants des structures
* Mécanismes opérationnels de remontée des plaintes au niveau des structures et dans les communautés discutés et connus
* Un CC PEAS mise en place constitué des leaders communautaires.

METHODOLOGIE

La méthodologie préconisée lors de cette session de formation alternera entre les expositions et les travaux pratiques. En effet, chaque module exposé sera sanctionné par un exercice pratique afin de s’assurer de la bonne compréhension des participants.

Toutefois, nous allons davantage prioriser l’approche participative et interactive au détriment de l’approche conférence, étant entendu qu’il s’agit des outils pratiques dont les jeunes leaders devront se servir au sein de leurs organes respectifs. A ce titre, le/la facilitateur devra veiller à la pratique constante des échanges et des discussions constructives à travers une approche andragogique bien élaborée.

DATE ET DUREE DES SESSIONS DE FORMATION

La formation aura lieu pendant 2 jours sur chaque site le 31octobre-1er Nov 2021.

LIEU/SITE DE FORMATION

Les formations se tiendront à Zamai (Foyer des jeunes) et à Mozogo (Salle des actes de la mairie).

PARTICIPANTS A LA FORMATION

30 participants sont attendus sur chaque site de formation suivant la répartition ci-après :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| SITE ZAMAI/MOSKOTA | | |
| 1 | Leaders associatifs femmes hôtes (femmes) | **7** |
| 2 | Leaders associatifs Jeunes (Au moins 2 filles) | **4** |
| 3 | Leaders traditionnels | **3** |
| 4 | Leaders religieux | **3** |
| 5 | Leaders IDP (Au moins 2 femmes) | **4** |
| 6 | Enseignants/instituteurs (Au moins 2 femmes) | **4** |
| 7 | Relais communautaires (Au moins 3 femmes) | **5** |
| TOTAL | | **30** |

NB : La participation féminine est fortement recommandée (Au moins 1/3 des participants).

FACILITATION DE LA FORMATION

La facilitation des différentes sessions de formation sera assurée par le formateur Tammounde, appuyé par un point focal PEAS, qui définira par ricochet le contenu des modules à dispenser.

STRUCTURE DE LA FORMATION

Cette formation s’étalera sur 5 modules :

MODULE 1 : Définitions essentielles : exploitation sexuelle- abus sexuel-

MODULE 2 : Comprendre l’aide humanitaire

* C’est quoi l’aide humanitaire ?
* Pourquoi aide humanitaire ?
* Qui aide/apporte l’aide humanitaire ?
* Qui bénéficie de l’aide humanitaire ?
* Principe cardinal de l’aide humanitaire

Module 3 : Comprendre la PEAS

* C’est quoi la PEAS
* Contextualisation de la PEAS
* Causes de l’EAS
* Manifestations de l’EAS
* Conséquences de l’EAS

Module 4 : Mécanismes de dénonciation et de remontée des plaintes

* Comprendre pourquoi le refus de dénonciation
* Comment dénoncer ? Processus de remontée des plaintes
* Auprès de qui ?
* Le principe de la confidentialité
* Les conséquences de la dénonciation

Module 5 : Mise en place du comité communautaire PEAS

* Comprendre le CCM PEAS, son rôle, son fonctionnement, son organisation
* Définir sa responsabilité
* Constituer et installer le CC PEAS
* Elaborer le plan d’action concret
* Remise des chasubles et photos

AXE/Appréciation des messages des spots radio

A la fin, prendre 2 – 3 témoignages des participants (H/F/J), les aviser en début de la session

BUDGET

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Organisation de 2 ateliers de formation de 2 jours chacun avec 30 participants chacun (soit 1 à Mozogo et 1 à Zamai) des leaders communautaires** | | | | | | | | |
|  |
|  |  |  |  |  | |  | |  | |
| **N°** | **RUBRIQUES** | **Unité** | **Nombre Unités** | **Nombre de jours** | | **Coût Unitaire** | | **Cout Total** | |
|
|  | Matériel pedagogiques (papier conférence, papier kraft, scotch mural, marqueur , cahier de notes, bic) | forfait | 1 | 1 | | 25 000 | | 25 000 | |
|  | Dispositif COVID | forfait | 1 | 1 | | 15 000 | | 15 000 | |
|  | Restauration | pers/jour | 35 | 2 | | 2 500 | | 175 000 | |
|  | Eau | pers/jour | 35 | 2 | | 500 | | 35 000 | |
|  | Location salle | jour | 1 | 2 | | 50 000 | | 100 000 | |
|  | Perdiems superviseur | Pers/jour | 2 | 1 | | 10 000 | | 20 000 | |
|  | Hebergement superviseur | Nuitée | 2 | 1 | | 10 000 | | 20 000 | |
|  | Remboursement frais de transport participants | Forfait | 1 | 30 | | 5 000 | | 150 000 | |
|  | Banderole | forfait | 1 | 1 | | 35 000 | | 35 000 | |
|  | Reprographie | forfait | 1 | 1 | | 5 000 | | 5 000 | |
| **TOTAL** | | | | |  | |  | | **580 000** |